

La CFE-CGC vous informe



LE NOUVEAU CONGÉ DE NAISSANCE

*entre en vigueur
au 1^{er} juillet !*

Un nouveau droit pour mieux accompagner les premiers moments de vie de votre enfant.



UN CONGÉ POUR CHAQUE NAISSANCE

Ouverture d'un congé spécifique de naissance pour le deuxième parent, indépendamment du congé paternité ou d'accueil de l'enfant.



PLUS DE TEMPS POUR L'ESSENTIEL

Un temps dédié pour être présent, soutenir votre conjoint(e) et créer vos premiers liens avec votre enfant.



DES MODALITÉS SIMPLIFIÉES

Des démarches facilitées et une prise en charge par la Sécurité sociale (sous conditions).



POUR QUI ?

Pour le deuxième parent, salarié, quelle que soit la situation familiale.



À RETENIR

- ✓ Entrée en vigueur : **1^{er} juillet 2026**
 - ✓ Droit ouvert à chaque naissance ou adoption.
 - ✓ Durée et indemnisations : sur le site de l'Assurance Maladie.
- ♥ Parce que concilier vie professionnelle et vie personnelle, c'est aussi construire l'avenir.



La CFE-CGC se mobilise pour vos droits

ET POUR UN MEILLEUR ÉQUILIBRE DES TEMPS DE VIE !



Une question ? Besoin d'informations ?
Vos élus CFE-CGC sont à votre écoute.

*Ensemble,
soyons plus forts !*